



JUILLET 2018
AERM

FO COM \ ORANGE



TOUR LA MARSEILLAISE



AGGRAVATION DU TEMPS DE TRAJET ET PARKING MOTO

Pour FO cette fermeture de site temporaire mais longue, doit être traitée par la direction comme une fermeture définitive...Les dédommagements doivent compenser les désagréments !

A ce jour, nous n'avons aucune certitude quant à notre retour sur « Newdelec ».

FO REVENDIQUE :

- Une prime pour tous avec l'application de la Décision 14 à partir de 20mn d'aggravation de temps de trajet.
- Un prime de déménagement de 2000€ + 1000€ si le déménagement devient définitif.
- Un parking moto abrité et sécurisé. Nous demandons 30 places comme actuellement sur Nédélec.
- Prise en charge du PDE à 100% au lieu de 50%.

LA DIRECTION RÉPOND :

- Pas de prime pour tous !
- Pas de parking moto !
- Pas de prise en charge du PDE à 100% !
- Seulement l'application de la décision 14 calculée par l'outil « voyageur » !



FO NE LACHE RIEN, FO NEGOCIE POUR VOUS !

La Solidarité au service de tous!